

# Plan d'entreprise de l'Agence Parcs Canada 2012-2013

## *Section IV - Autres sujets d'intérêt*

### **Informations supplémentaires sur la contribution de Parcs Canada à la Stratégie fédérale de développement durable**

#### **Mandat de Parcs Canada**

*Au nom de la population canadienne, nous protégeons et mettons en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et en favorisons chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance, de manière à en assurer l'intégrité écologique et commémorative pour les générations d'aujourd'hui et de demain.*

#### **Vision de Parcs Canada**

*Les trésors historiques et naturels du Canada occuperont une place de choix au cœur de la vie des Canadiens, perpétuant ainsi un attachement profond à l'essence même du Canada.*

#### **1. Vision de Parcs Canada en matière de développement durable**

La Loi fédérale sur le développement durable définit le développement durable comme le « développement qui permet de répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs ». Elle précise que le gouvernement du Canada « reconnaît la nécessité de prendre ses décisions en tenant compte des facteurs environnementaux, économiques et sociaux ».

Le développement durable fait partie intégrante du mandat et de la vision de Parcs Canada. Il est ancré dans toutes les activités de l'Agence de la création et conservation des parcs nationaux et aires marines nationales de conservation à la désignation et commémoration des lieux historiques nationaux. Parcs Canada s'est engagé à veiller à ce que les trésors historiques et naturels du Canada demeurent intacts pour la connaissance, l'appréciation et la jouissance des générations actuelles et futures.

Les activités de Parcs Canada contribuent aussi à l'économie canadienne. Les dépenses effectuées annuellement par Parcs Canada et ses millions de visiteurs représentent une contribution considérable et de vaste portée à l'économie canadienne. En effet, en plus de créer des emplois dans les communautés avoisinantes, ces dépenses génèrent des revenus importants pour les entreprises locales telles que les restaurants, hôtels et autres entreprises liées au tourisme. En 2008-2009, les dépenses combinées de l'Agence Parcs Canada et de ses visiteurs ont dépassé les 3,3 milliards de dollars et elles ont contribué à la création de plus de 41 000 emplois.

## **2. La prise de décision et le développement durable de l'Agence**

### **La gestion du développement durable**

Le développement durable nécessite la prise en compte non seulement des objectifs environnementaux, économiques et sociaux dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des programmes gouvernementaux, mais aussi des besoins des générations actuelles et futures. La planification et la prise de décision intégrées à long terme définissent les caractéristiques du développement durable et représentent les principaux défis de gestion.

Le mandat de Parcs Canada comprend trois éléments : la protection, l'éducation et l'expérience du visiteur. Au cours des dernières années, Parcs Canada s'est appliqué avec ferveur à intégrer ces trois éléments dans la planification, la conception et la livraison de ses activités. Par exemple, Parcs Canada poursuit des projets de gestion active et de restauration dans les parcs nationaux. Ces projets sont souvent conçus de manière à assurer la conservation des ressources naturelles tout en rehaussant l'expérience du visiteur et en intégrant des composantes éducatives. Cette approche intégrée à la livraison du mandat de Parcs Canada a renforcé la contribution de l'Agence à tous les aspects du développement durable, tant environnementaux que sociaux et économiques.

Les décisions et pratiques de Parcs Canada en matière de développement durable requièrent la collaboration avec les groupes qui partagent ses valeurs et intérêts. L'établissement de parcs nationaux et d'aires marines nationales de conservation, par exemple, exige un grand engagement de la part des gouvernements provinciaux et des peuples autochtones. La désignation et la commémoration de personnages, de lieux, et d'événements historiques importants exigent également la participation active d'intervenants, de partenaires et de groupes communautaires. L'Agence reconnaît que la création et le maintien de ces relations collaboratives sont essentiels à l'atteinte de son mandat pour la protection et la mise en valeur de l'héritage culturel et naturel du Canada.

De plus, Parcs Canada s'emploie à promouvoir des pratiques en matière de développement durable en encourageant l'utilisation de techniques d'analyse qui permettent de comparer et d'intégrer les objectifs environnementaux, sociaux et économiques et d'aborder des défis à long terme. Par exemple, l'Agence utilise des techniques d'analyse en sciences sociales telles que; des sondages d'opinion nationaux, des enquêtes et des études socio-économiques, pour comprendre et faire participer les Canadiens de façon significative, en particulier certains segments de la population (par exemple les jeunes en milieu urbaine et les nouveaux Canadiens), afin que ses endroits patrimoniaux demeurent pertinents pour les générations actuelles et futures.

Finalement, l'Agence est impliquée dans plusieurs initiatives interministérielles relatives au développement durable telles que : le Programme de la qualité de l'air, les espèces en péril, les sites contaminés fédéraux, l'écologisation des opérations gouvernementales et le groupe de travail sur le Thème III –Protéger la nature, de la Stratégie fédérale de développement durable.

### **Évaluations environnementales stratégiques**

L'évaluation environnementale stratégique (ÉES) est un processus systématique et complet évaluant les effets environnementaux d'une politique, d'un plan ou d'un programme ainsi que ses alternatives. Parcs Canada a intégré dans sa prise de décision l'exigence de procéder à

une ÉES lorsqu'une nouvelle politique, un plan ou un programme doit obtenir l'approbation du Cabinet ou du ministre et pourraient avoir des impacts environnementaux importants, qu'ils soient positifs ou négatifs. L'ÉES permettra de cerner et d'atténuer les effets environnementaux adverses et de rehausser les effets positifs dans le but de soutenir la réalisation des buts de la SFDD et des résultats attendus de Parcs Canada.

Conformément à l'engagement du gouvernement du Canada à renforcer l'application de l'ÉES au sein du gouvernement fédéral, Parcs Canada affichera par le biais de l'intranet des énoncés publics pour toutes les ÉES complétées (simultanément avec l'annonce publique des initiatives évaluées).

Pour obtenir davantage de renseignements sur les ÉES, veuillez consulter le site internet de Parcs Canada à l'adresse :

<http://www.pc.gc.ca/fra/progs/eie-eia/itm3.aspx>.

### 3. Information supplémentaire sur les stratégies de mise en œuvre ministérielles faisant partie des thèmes I à III de la SFDD

#### Espèces en péril

<b>Stratégie de mise en œuvre</b>
5.1.7 Diriger l'élaboration de programmes nationaux de rétablissement pour les espèces en péril se trouvant en premier lieu dans les terres et les eaux administrées par Parcs Canada.
<b>Lien avec les objectifs et les cibles de la SFDD</b>
<b>Thème III</b> Protéger la nature
<b>Objectif 5</b> Conservation de la faune : Maintenir ou rétablir les populations fauniques à des niveaux sains.
<b>Cible 5.1</b> Conservation de la faune terrestre et aquatique : La tendance des populations (lorsqu'elle est disponible) au moment de la réévaluation cadre avec le programme de rétablissement pour 100 % des espèces en péril inscrites (dont le rétablissement a été jugé réalisable) d'ici 2020.
<b>Lien avec l'architecture des activités de programmes de Parcs Canada</b>
<b>Résultat stratégique</b> : Grâce à des expériences significatives, les Canadiens ont un lien solide avec leurs parcs nationaux, leurs lieux historiques nationaux et leurs aires marines nationales de conservation. Ils jouissent de ces lieux protégés de façon à les laisser intacts pour les générations d'aujourd'hui et de demain.
<b>Activité de programme 1.2</b> Conservation des ressources patrimoniales
<b>Sous-activité de programme 1.2.1</b> Conservation des parcs nationaux
<b>Sous-sous-activité de programme 1.2.1.1</b> Espèces en péril
<b>Description de la stratégie de mise en œuvre</b>
Plus de la moitié des espèces menacées ou en voie de disparition au Canada se trouvent dans les aires patrimoniales protégées qu'administre Parcs Canada. L'Agence protégera ces espèces et leur habitat essentiel dans les aires patrimoniales. Elle appuiera aussi leur rétablissement en dirigeant l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies spécifiques, en effectuant le relevé et la surveillance de leur situation, et en exécutant des programmes d'éducation populaire. La planification du rétablissement est obligatoire en vertu de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> .
<b>Relation avec la SFDD</b>
Le gouvernement du Canada s'engage à protéger les espèces naturelles et la faune, notamment les espèces en péril. Afin d'encourager des activités d'intendance qui protègent et remettent en état les écosystèmes menacés et les espèces en péril, le gouvernement travaille en partenariat avec les provinces et territoires, le secteur privé, des communautés autochtones, des organismes de conservation et des Canadiennes et Canadiens. Des animaux, tels que le bison des bois, le putois d'Amérique, la physe des fontaines de Banff, la tortue mouchetée ont été protégés et dans certains cas réintroduits afin de restaurer l'habitat et éviter leurs extinctions. Grâce au maintien de l'intégrité des écosystèmes, les habitats nécessaires à la santé des espèces sont conservés.
<b>Attente en matière de rendement non financière</b>
<b>Résultat attendu</b> : Parcs Canada assume son rôle de leader dans l'élaboration de stratégies nationales de rétablissement pour 15 % des espèces en péril figurant sur la liste fédérale. <b>Attente en matière de rendement</b> : 100 % des espèces en péril dont Parcs Canada a la responsabilité première ont une stratégie de rétablissement conformément aux délais prévus par la loi.

## Conservation des parcs nationaux

<b>Stratégie de mise en œuvre</b>
6.1.12 Par des initiatives actives de gestion et de rétablissement, relever les défis liés à la conservation et démontrer des améliorations dans les indicateurs clés de l'intégrité écologique dans 20 des parcs nationaux du Canada.
<b>Lien avec les objectifs et les cibles de la SFDD</b>
<b>Thème III</b> Protéger la nature
<b>Objectif 6</b> Conservation et protection des écosystèmes et habitats : Conserver des écosystèmes productifs et résilients ayant la capacité de se rétablir et de s'adapter; et protéger les zones de façon à ce qu'elles ne soient pas altérées pour les générations actuelles et futures.
<b>Cible 6.2</b> Écosystèmes et habitats terrestres - Habitats protégés dans un parc : Maintenir ou améliorer l'intégrité écologique globale dans tous les parcs nationaux entre mars 2008 et mars 2013.
<b>Lien avec l'architecture des activités de programmes de Parcs Canada</b>
<b>Résultat stratégique</b> : Grâce à des expériences significatives, les Canadiens ont un lien solide avec leurs parcs nationaux, leurs lieux historiques nationaux et leurs aires marines nationales de conservation. Ils jouissent de ces lieux protégés de façon à les laisser intacts pour les générations d'aujourd'hui et de demain.
<b>Activité de programme 1.2</b> Conservation des ressources patrimoniales
<b>Sous-activité de programme 1.2.1</b> Conservation des parcs nationaux
<b>Description de la stratégie de mise en œuvre</b>
En vertu de la <i>Loi sur les parcs nationaux du Canada</i> , l'Agence Parcs Canada est responsable de protéger et conserver les aires naturelles d'intérêt canadien au nom des Canadiens pour leur profit, leur éducation et leur plaisir et de s'assurer que les parcs nationaux sont maintenus et exploités de façon à les garder intacts au profit des générations futures. La conservation des parcs nationaux comporte le maintien et la remise en état de l'intégrité écologique au moyen de: la recherche et du contrôle écologique afin de mieux comprendre l'état de santé, les processus écologiques naturels et la biodiversité des parcs, et les répercussions des facteurs stressants sur les écosystèmes. La protection et la conservation sont assurées au moyen de la recherche scientifique, de la planification, de rapports, de consultations publiques, négociations auprès des intervenants et autres groupes pour influencer les actions sur les terres situées près des lieux patrimoniaux protégés, d'ententes de gestion coopérative, de gestion adaptative et de remise en état des processus et de la biodiversité des écosystèmes. La protection et la conservation sont également assurées au moyen d'activités particulières comme la prévention, l'application de la loi et la gestion des feux.
<b>Relation avec la SFDD</b>
Les Canadiennes et Canadiens donnent de la valeur à la santé de l'environnement naturel de leur pays et le gouvernement du Canada reconnaît que notre bien-être social et économique dépend de sa durabilité. C'est pourquoi le gouvernement du Canada prend des mesures et investit dans la conservation et la protection des écosystèmes et de l'habitat.
<b>Attente en matière de rendement non financière</b>
<b>Résultat attendu</b> : La conservation des écosystèmes est améliorée grâce à la gestion active. <b>Attente en matière de rendement</b> : 80 % des cibles des projets de gestion active afin d'améliorer l'intégrité écologique seront atteintes d'ici mars 2015.

## Création et expansion de parcs nationaux

<b>Stratégie de mise en œuvre</b>
6.1.13 Établir un nouveau parc national d'ici mars 2013; réaliser les évaluations de faisabilité pour cinq autres parcs nationaux potentiels et un projet d'agrandissement.
<b>Lien avec les objectifs et les cibles de la SFDD</b>
<b>Thème III</b> Protéger la nature
<b>Objectif 6</b> Conservation et protection des écosystèmes et habitats : Conserver des écosystèmes productifs et résilients ayant la capacité de se rétablir et de s'adapter; et protéger les zones de façon à ce qu'elles ne soient pas altérées pour les générations actuelles et futures.
<b>Cible 6.2</b> Écosystèmes et habitats terrestres - Habitats protégés dans un parc : Maintenir ou améliorer l'intégrité écologique globale dans tous les parcs nationaux entre mars 2008 et mars 2013.
<b>Lien avec l'architecture des activités de programmes de Parcs Canada</b>
<b>Résultat stratégique</b> : Grâce à des expériences significatives, les Canadiens ont un lien solide avec leurs parcs nationaux, leurs lieux historiques nationaux et leurs aires marines nationales de conservation. Ils jouissent de ces lieux protégés de façon à les laisser intacts pour les générations d'aujourd'hui et de demain.
<b>Activité de programme 1.1</b> Création de lieux patrimoniaux
<b>Sous-activité de programme 1.1.1</b> Création et expansion de parcs nationaux
<b>Description de la stratégie de mise en œuvre</b>
<p>Cette stratégie comporte l'achèvement du réseau des parcs nationaux conformément au Plan du réseau des parcs nationaux. Le Canada est divisé en 39 régions naturelles distinctes selon les caractéristiques physiographiques et végétales uniques et le but de Parcs Canada est d'avoir au moins un parc national représentatif de chaque région naturelle. L'achèvement du réseau protégera des exemples exceptionnels de la diversité naturelle du Canada et offrira aux Canadiennes et Canadiens l'occasion de vivre, de comprendre et d'apprécier cette diversité. Le processus de création d'un parc national comporte cinq étapes : localiser les aires représentatives d'une région naturelle; choisir un candidat optimal de parc national de la liste des aires représentatives; évaluer la faisabilité de création du parc proposé à l'aide d'études et de consultations; négocier les ententes relatives à l'établissement d'un nouveau parc, y compris les ententes nécessaires avec les peuples ou organisations autochtones; et inscrire officiellement le parc national dans la loi.</p> <p>L'établissement de parcs nationaux est essentiel pour accroître la fierté, encourager l'intendance et exprimer notre identité de Canadiens, et pour susciter la participation du Canada en vue d'atteindre l'objectif partagé sur le plan international de protection et des lieux patrimoniaux naturels les plus importants.</p>
<b>Relation avec la SFDD</b>
Les Canadiennes et Canadiens donnent de la valeur à la santé de l'environnement naturel de leur pays et le gouvernement du Canada reconnaît que notre bien-être social et économique dépend de sa durabilité. C'est pourquoi le gouvernement du Canada prend des mesures et investit dans la conservation et la protection des écosystèmes et de l'habitat.
<b>Attentes en matière de rendement non financières</b>
<p><b>Résultat attendu</b> : Des parcs nationaux sont créés dans des régions non représentées et quelques parcs nationaux existants sont achevés ou agrandis.</p> <p><b>Attentes en matière de rendement</b> :</p> <p>Faire des progrès concrets vers l'établissement de parcs nationaux dans 3 régions non représentées. Agrandir 1 parc national d'ici mars 2013.</p>

## Création d'aires marines nationales de conservation

<b>Stratégie de mise en œuvre</b>
6.3.8 Réaliser des évaluations de faisabilité pour deux aires marines de conservation nationales potentielles.
<b>Lien avec les objectifs et les cibles de la SFDD</b>
<b>Thème III</b> Protéger la nature
<b>Objectif 6</b> Conservation et protection des écosystèmes et habitats : Conserver des écosystèmes productifs et résilients ayant la capacité de se rétablir et de s'adapter; et protéger les zones de façon à ce qu'elles ne soient pas altérées pour les générations actuelles et futures.
<b>Cible 6.3</b> Écosystèmes marins : Améliorer la conservation des zones océaniques et des écosystèmes marins d'ici 2012.
<b>Lien avec l'architecture des activités de programmes de Parcs Canada</b>
<b>Résultat stratégique</b> : Grâce à des expériences significatives, les Canadiens ont un lien solide avec leurs parcs nationaux, leurs lieux historiques nationaux et leurs aires marines nationales de conservation. Ils jouissent de ces lieux protégés de façon à les laisser intacts pour les générations d'aujourd'hui et de demain.
<b>Activité de programme 1.1</b> Création de lieux patrimoniaux
<b>Sous-activité de programme 1.1.2</b> Création d'aires marines nationales de conservation
<b>Description de la stratégie de mise en œuvre</b>
Cette stratégie comporte l'agrandissement et l'achèvement définitif du réseau des aires marines nationales de conservation conformément au Plan du réseau des aires marines nationales de conservation intitulée D'un océan à l'autre. Le Canada est divisé en 29 régions marines naturelles distinctes selon les caractéristiques océanographiques et biologiques uniques et le but de Parcs Canada est d'avoir au moins un exemple représentatif de chacune des 29 régions. L'achèvement du réseau protégera des exemples exceptionnels de la diversité des océans du Canada et des Grands Lacs et offrira aux Canadiennes et Canadiens l'occasion de vivre, de comprendre et d'apprécier cette diversité. Le processus de création d'une aire marine nationale de conservation comporte cinq étapes : localiser les aires représentatives d'une région marine; choisir un candidat optimal d'aire marine nationale de la liste des aires représentatives; évaluer la faisabilité de création de l'aire marine proposée à l'aide d'études et de consultations; négocier les ententes relatives à l'établissement d'une nouvelle aire marine, y compris les ententes nécessaires avec les peuples ou organisations autochtones; et inscrire officiellement l'aire marine nationale dans la loi.
<b>Relation avec la SFDD</b>
Les Canadiennes et Canadiens donnent de la valeur à la santé de l'environnement naturel de leur pays et le gouvernement du Canada reconnaît que notre bien-être social et économique dépend de sa durabilité. C'est pourquoi le gouvernement du Canada prend des mesures et investit dans la conservation et la protection des écosystèmes et de l'habitat.
<b>Attente en matière de rendement non financière</b>
<b>Résultat attendu</b> : Des aires marines nationales de conservation sont créées dans les régions non représentées.
<b>Attente en matière de rendement</b> : Faire des progrès concrets vers l'établissement d'aires marines nationales de conservation dans 2 régions non représentées.

## Viabilité des aires marines nationales de conservation

<b>Stratégie de mise en œuvre</b>
6.3.9 Élaborer un cadre national de zonage pour le programme des aires marines nationales de conservation (AMNC).
<b>Lien avec les objectifs et les cibles de la SFDD</b>
<b>Thème III</b> Protéger la nature
<b>Objectif 6</b> Conservation et protection des écosystèmes et habitats : Conserver des écosystèmes productifs et résilients ayant la capacité de se rétablir et de s'adapter; et protéger les zones de façon à ce qu'elles ne soient pas altérées pour les générations actuelles et futures.
<b>Cible 6.3</b> Écosystèmes marins : Améliorer la conservation des zones océaniques et des écosystèmes marins d'ici 2012.
<b>Lien avec l'architecture des activités de programmes de Parcs Canada</b>
<b>Résultat stratégique</b> : Grâce à des expériences significatives, les Canadiens ont un lien solide avec leurs parcs nationaux, leurs lieux historiques nationaux et leurs aires marines nationales de conservation. Ils jouissent de ces lieux protégés de façon à les laisser intacts pour les générations d'aujourd'hui et de demain.
<b>Activité de programme 1.2</b> Conservation des ressources patrimoniales
<b>Sous-activité de programme 1.2.3</b> Viabilité des AMNC
<b>Description de la stratégie de mise en œuvre</b>
<p>Parcs Canada est responsable en vertu de la <i>Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada</i> de protéger et conserver des aires marines représentatives au nom des Canadiens et du monde pour leur profit, leur éducation et leur plaisir. Ces aires doivent être gérées et exploitées d'une manière écologiquement viable qui réponde aux besoins des générations présentes et futures sans compromettre la structure et la fonction des écosystèmes qui leur sont associées. La gestion des AMNC engage d'autres organismes qui ont un mandat législatif sur les activités comme la pêche et la navigation maritime, des activités qui seront maintenues selon des ententes mixtes qui respectent le principe de l'utilisation écologique durable. La durabilité des AMNC comporte de la recherche écologique et une surveillance afin de mieux comprendre leur état de santé, leurs processus écologiques naturels et leur biodiversité. Ces activités sont assurées au moyen de la recherche scientifique, de la planification, de rapports, de consultations publiques et négociations auprès des intervenants et des autres organismes de gestion concernés pour influencer les actions sur les terres situées près des aires patrimoniales protégées, d'ententes de gestion coopérative, de gestion adaptative et de remise en état des processus et de la biodiversité des écosystèmes.</p> <p>Durant l'été 2011, le programme de viabilité des AMNC a été révisé afin de remédier à des faiblesses dans le modèle logique. Il a ainsi été déterminé que l'identification d'un extrant clé pour ce programme serait l'approche privilégiée, laissant à plus tard la détermination d'un résultat prévu et d'une attente en matière de rendement. Cet extrant est la complétion d'un cadre stratégique pour les AMNC qui servira de fondation au développement de d'autres cadres stratégiques tel que le cadre national de zonage pour les AMNC.</p>
<b>Relation avec la SFDD</b>
Les Canadiennes et Canadiens donnent de la valeur à la santé de l'environnement naturel de leur pays et le gouvernement du Canada reconnaît que notre bien-être social et économique dépend de sa durabilité. C'est pourquoi le gouvernement du Canada prend des mesures et investit dans la conservation et la protection des écosystèmes et de l'habitat.
<b>Attente en matière de rendement non financière</b>
Le résultat prévu et l'attente en matière de rendement du programme de viabilité des AMNC seront déterminés suite à la complétion du cadre stratégique pour les AMNC.



## 4. Activités additionnelles de développement durable

En plus des stratégies de mise en œuvre principales, Parcs Canada contribue au développement durable à travers d'autres activités telles que le Programme sur la qualité de l'air ainsi que l'engagement des intervenants, des partenaires et des peuples Autochtones.

### Programme de la qualité de l'air

<b>Activité</b>
Parcs Canada mettra en œuvre un programme intitulé « Comprendre les changements écologiques liés au climat dans le Nord du Canada » grâce à un financement de 2,41 millions de dollars réparti sur cinq ans (de 2011-2012 à 2015-2016) et reçu par l'entremise du Programme de la qualité de l'air.
<b>Lien avec les thèmes de la SFDD</b>
<b>Thème I</b> Relever les défis des changements climatiques et de la qualité de l'air
<b>Lien avec l'architecture des activités de programmes de Parcs Canada</b>
<b>Résultat stratégique :</b> Grâce à des expériences significatives, les Canadiens ont un lien solide avec leurs parcs nationaux, leurs lieux historiques nationaux et leurs aires marines nationales de conservation. Ils jouissent de ces lieux protégés de façon à les laisser intacts pour les générations d'aujourd'hui et de demain.
<b>Activité de programme 1.2</b> Conservation des ressources patrimoniales
<b>Sous-activité de programme 1.2.1</b> Conservation des parcs nationaux
<b>Description de l'activité</b>
Parcs Canada contribue à la compréhension des changements écologiques liés au climat dans le Nord du Canada en consultant les conseils de cogestion, en réalisant la cartographie des écosystèmes basée sur les processus, et en modélisant des scénarios afin d'aider les collectivités à comprendre les risques liés à l'alimentation, à reconnaître la nécessité d'adaptation et à discuter des options pour l'action. Parcs Canada étudiera également les liens entre les principaux facteurs de changement au niveau de la composition et de la structure des écosystèmes et discutera de la façon dont ces changements pourraient avoir un impact d'autres composantes de l'écosystème (tels que le caribou et d'autres espèces) et de l'intégrité écologique des parcs. Cette activité appuie les communautés dans l'évaluation des risques ainsi que des opportunités découlant du changement climatique, et offrira des options d'adaptation.
<b>Relation avec la SFDD</b>
Les polluants atmosphériques sont souvent étroitement associés aux émissions de gaz à effet de serre. De nombreuses substances en suspension dans l'air ont une incidence sur le smog, la pollution et notre qualité de vie en général, la santé humaine en particulier. Une mauvaise qualité de l'air touche également les plantes et les animaux, peut mettre en péril des espèces et réduire la productivité de nos fermes, de la pêche et des forêts. Le gouvernement du Canada a élaboré une stratégie visant à relever les défis des changements climatiques et de la qualité de l'air en prenant des mesures de réduction des gaz à effet de serre et de la pollution atmosphérique.
<b>Attente en matière de rendement non financière</b>
<b>Résultat attendu :</b> Les changements écologiques liés au climat dans les parcs nationaux du Nord du Canada sont compris. <b>Attente en matière de rendement :</b> Compléter la cartographie des écosystèmes des parcs nationaux de Wapusk, Ivvavik et des Monts-Torngat, d'ici mars 2013.

## Engagement des intervenants et des partenaires

<b>Activité</b>
Parcs Canada offrira aux Canadiens et Canadiennes la possibilité de participer davantage aux activités, dans des lieux de Parcs Canada, qu'ils considèrent significatives et pertinentes, telles que les consultations, les journées portes ouvertes et les activités bénévoles de plus en plus nombreuses.
<b>Lien avec les thèmes de la SFDD</b>
<b>Thème III</b> Protéger la nature
<b>Lien avec l'architecture des activités de programmes de Parcs Canada</b>
<b>Résultat stratégique</b> : Grâce à des expériences significatives, les Canadiens ont un lien solide avec leurs parcs nationaux, leurs lieux historiques nationaux et leurs aires marines nationales de conservation. Ils jouissent de ces lieux protégés de façon à les laisser intacts pour les générations d'aujourd'hui et de demain.
<b>Activité de programme 1.3</b> Appréciation et compréhension du public
<b>Sous-activité de programme 1.3.2</b> Engagement des intervenants et des partenaires
<b>Description de l'activité</b>
L'appui et la participation active des intervenants et des partenaires de Parcs Canada sont essentiels à la réalisation des programmes de l'Agence et au maintien de leur pertinence. Les intervenants de Parcs Canada proviennent de toutes les sphères de la société canadienne, et comprennent tant des particuliers que des groupes et des organisations qui s'intéressent aux actions et à l'orientation de l'Agence. Les activités d'engagement des intervenants permettent de renseigner l'Agence sur les besoins et les priorités des Canadiens, qui pourront alors servir de fondement aux activités et à l'orientation de Parcs Canada. L'engagement des intervenants et des partenaires favorise l'obtention de résultats dans toutes les activités de programme et se traduit par la création et l'enrichissement de possibilités pour les Canadiens de découvrir et de développer un lien avec leurs lieux patrimoniaux protégés.
<b>Relation avec la SFDD</b>
Les Canadiennes et Canadiens donnent de la valeur à la santé de l'environnement naturel de leur pays et le gouvernement du Canada reconnaît que notre bien-être social et économique dépend de sa durabilité. C'est pourquoi le gouvernement du Canada prend des mesures et investit dans la conservation et la protection des écosystèmes et de l'habitat.
<b>Attentes en matière de rendement non financières</b>
<b>Résultat attendu</b> : Les intervenants et les partenaires sont engagés dans la protection et la mise en valeur des lieux administrés par Parcs Canada. <b>Attentes en matière de rendement</b> : Augmenter le % d'intervenants et de partenaires qui appuient la protection et la mise en valeur des lieux administrés par Parcs Canada, d'ici mars 2014. Augmenter le % d'intervenants et de partenaires qui pensent qu'ils ont la possibilité d'influencer et de contribuer aux activités de Parcs Canada, d'ici mars 2014.

## Engagement des peuples Autochtones

<b>Activité</b>
Parcs Canada complétera l'élaboration d'un cadre pour encourager la participation des peuples autochtones à la planification et à la gestion des lieux patrimoniaux administrés par Parcs Canada.
<b>Lien avec les thèmes de la SFDD</b>
<b>Thème III</b> Protéger la nature
<b>Lien avec l'architecture des activités de programmes de Parcs Canada</b>
<b>Résultat stratégique</b> : Grâce à des expériences significatives, les Canadiens ont un lien solide avec leurs parcs nationaux, leurs lieux historiques nationaux et leurs aires marines nationales de conservation. Ils jouissent de ces lieux protégés de façon à les laisser intacts pour les générations d'aujourd'hui et de demain.
<b>Activité de programme 1.3</b> Appréciation et compréhension du public
<b>Sous-activité de programme 1.3.2</b> Engagement des intervenants et des partenaires
<b>Description de l'activité</b>
Pour gérer efficacement ses sites patrimoniaux, Parcs Canada compte sur la collaboration et l'appui de plus de 300 communautés autochtones au pays. De nouveaux sites patrimoniaux naturels ne peuvent être établis qu'avec le soutien, la collaboration et la participation des peuples autochtones. Ils sont ainsi impliqués lors de la création de nouvelles aires protégées en vertu des processus de revendications territoriales. Au fil des ans, la gestion coopérative avec des partenaires autochtones a pris de nombreuses formes et elle est maintenant pratique courante au sein de Parcs Canada. Les membres de ces comités coopératifs travaillent de concert avec Parcs Canada pour planifier et gérer nos sites patrimoniaux.
<b>Relation avec la SFDD</b>
Les Canadiennes et Canadiens donnent de la valeur à la santé de l'environnement naturel de leur pays et le gouvernement du Canada reconnaît que notre bien-être social et économique dépend de sa durabilité. C'est pourquoi le gouvernement du Canada prend des mesures et investit dans la conservation et la protection des écosystèmes et de l'habitat.
<b>Attente en matière de rendement non financière</b>
<b>Résultat attendu</b> : Les intervenants et les partenaires sont engagés dans la protection et la mise en valeur des lieux administrés par Parcs Canada. <b>Attente en matière de rendement</b> : Établir des relations consultatives avec les Autochtones de divers lieux dans toute l'organisation, guidées par les contextes juridiques et culturels particuliers des différents groupes autochtones, d'ici 2013.

## Expérience du visiteur

<b>Activité</b>
Parcs Canada offrira à ses visiteurs une gamme diversifiée de possibilités afin qu'ils puissent apprendre à connaître l'essence même de ses sites patrimoniaux et en faire l'expérience dans un contexte qui suscite leur émerveillement et leur admiration.
<b>Lien avec les thèmes de la SFDD</b>
<b>Thème III</b> Protéger la nature
<b>Lien avec l'architecture des activités de programmes de Parcs Canada</b>
<b>Résultat stratégique</b> : Grâce à des expériences significatives, les Canadiens ont un lien solide avec leurs parcs nationaux, leurs lieux historiques nationaux et leurs aires marines nationales de conservation. Ils jouissent de ces lieux protégés de façon à les laisser intacts pour les générations d'aujourd'hui et de demain.
<b>Activité de programme 1.4</b> Expérience du visiteur
<b>Description de l'activité</b>
« L'expérience du visiteur » comprend tout ce qui concerne les interactions des visiteurs avec Parcs Canada lorsqu'ils sont dans un parc national, un lieu historique national ou une aire marine nationale de conservation. Ce programme appuie les occasions offertes à plus de 20 millions de visiteurs Canadiens et étrangers qui visitent les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada chaque année. L'expérience du visiteur est la somme totale des interactions personnelles d'un visiteur avec le lieu patrimonial protégé, qui l'aide à comprendre l'endroit et à s'en rapprocher. Ce programme favorise les occasions d'apprentissage et d'appréciation, créant ainsi un sentiment d'attachement personnel à l'égard du lieu et favorisant le maintien de la pertinence des lieux patrimoniaux protégés du Canada aux yeux des Canadiens.
<b>Relation avec la SFDD</b>
Les Canadiennes et Canadiens sont fiers de la richesse et de la diversité de leur patrimoine naturel. Le Canada est responsable de nombreux écosystèmes importants pour la planète, y compris 30 % des forêts boréales mondiales et 20 à 30 % des terres humides d'eau douce. La nature et les écosystèmes naturels nettoient l'air que nous respirons et l'eau que nous buvons, favorisent les aliments que nous cultivons et jouent un rôle essentiel dans la préservation de notre bien-être général. La population canadienne elle-même apprécie la nature et dépense plus de 11 milliards de dollars chaque année dans des activités liées à la nature, telles que l'observation des oiseaux et le canotage, créant ainsi environ 215 000 emplois (Statistique Canada, 2000). En offrant aux visiteurs des expériences pertinentes et mémorables grâce à des services, des activités et des programmes de qualité en conjonction avec un personnel compétent et passionné, on inspire et cultive un sentiment d'attachement personnel parmi les Canadiens contribuant à ce que les sites patrimoniaux canadiens restent pertinents pour la société canadienne en général. Le gouvernement du Canada a conscience de l'importance de protéger la nature pour les générations actuelles et futures de Canadiens.
<b>Attente en matière de rendement non financière</b>
<b>Résultat attendu</b> : Les visiteurs aux endroits faisant l'objet d'un sondage éprouvent un sentiment d'attachement personnel aux lieux visités. <b>Attente en matière de rendement</b> : En moyenne, 85 % des visiteurs à tous les endroits faisant l'objet d'un sondage considèrent le lieu significatif.

## **5. Information supplémentaire sur la stratégie fédérale de développement durable**

Pour obtenir davantage de renseignements sur le thème IV de la Stratégie fédérale de développement durable- l'écologisation des opérations gouvernementales, veuillez consulter le site internet du Secrétariat du Conseil du Trésor, à l'adresse :

<http://www.tbs-sct.gc.ca/rpp/2012-2013/info/info-fra.asp>

Pour obtenir davantage de renseignements sur la Stratégie fédérale de développement durable, veuillez consulter le site internet d'Environnement Canada à l'adresse :

<http://www.ec.gc.ca/dd-sd/default.asp?lang=Fr&n=C2844D2D-1>